

# TERRITOIRES & ACTEURS DES 19 SECTEURS PRIORITAIRES

État des lieux • Enjeux • Projets

## Synthèse secteur 7

Belcodène



Mise en œuvre du SRCE en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisation :



Avec le soutien de :



Partenaire :



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



## CONTEXTE DE L'ETUDE

Le 26 novembre 2014, la Région et la DREAL ont adopté le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), dont le Plan d'action stratégique identifie l'action n° 10 "améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes". Cette action vise à agir de manière plus opérationnelle et directe sur les points de fragmentation majeurs du territoire régional.

C'est dans cette optique que 19 "secteurs prioritaires" terrestres (ainsi qu'un 20e sur les cours d'eau prioritaires) ont été localisés avec l'ensemble des principaux gestionnaires d'infrastructures linéaires lors de l'élaboration du SRCE.

Ces secteurs présentent la particularité de concentrer :

- des **enjeux de continuités écologiques d'importance régionale**, avec bien souvent la proximité de plusieurs espaces naturels emblématiques,
- des **infrastructures linéaires structurantes** (autoroutes, canaux, réseau SNCF, lignes de transport d'électricité RTE...) venant altérer la fonctionnalité écologique,
- des **vellités de développement** économique, urbain et en énergies renouvelables.

La complexité de ces secteurs réside dans le fait qu'ils sont pour la plupart situés à l'**interface de plusieurs territoires de projet** (SCoT, Parcs naturels régionaux...) et que les responsabilités d'intervention sont partagées par **une multiplicité d'acteurs** :

- gestionnaires d'infrastructures linéaires publics ou privés,
- aménageurs,
- gestionnaires d'espaces naturels protégés, animateurs Natura 2000,
- gestionnaires de milieux aquatiques,
- associations...

Si aujourd'hui un certain nombre de ces opérateurs ont d'ores et déjà engagé des démarches d'amélioration des continuités écologiques, il apparaît nécessaire d'agir de manière concertée et cohérente, ce qui nécessite de se donner **une vision globale du contexte, des enjeux, des études et des projets sur chacun de ces secteurs**.

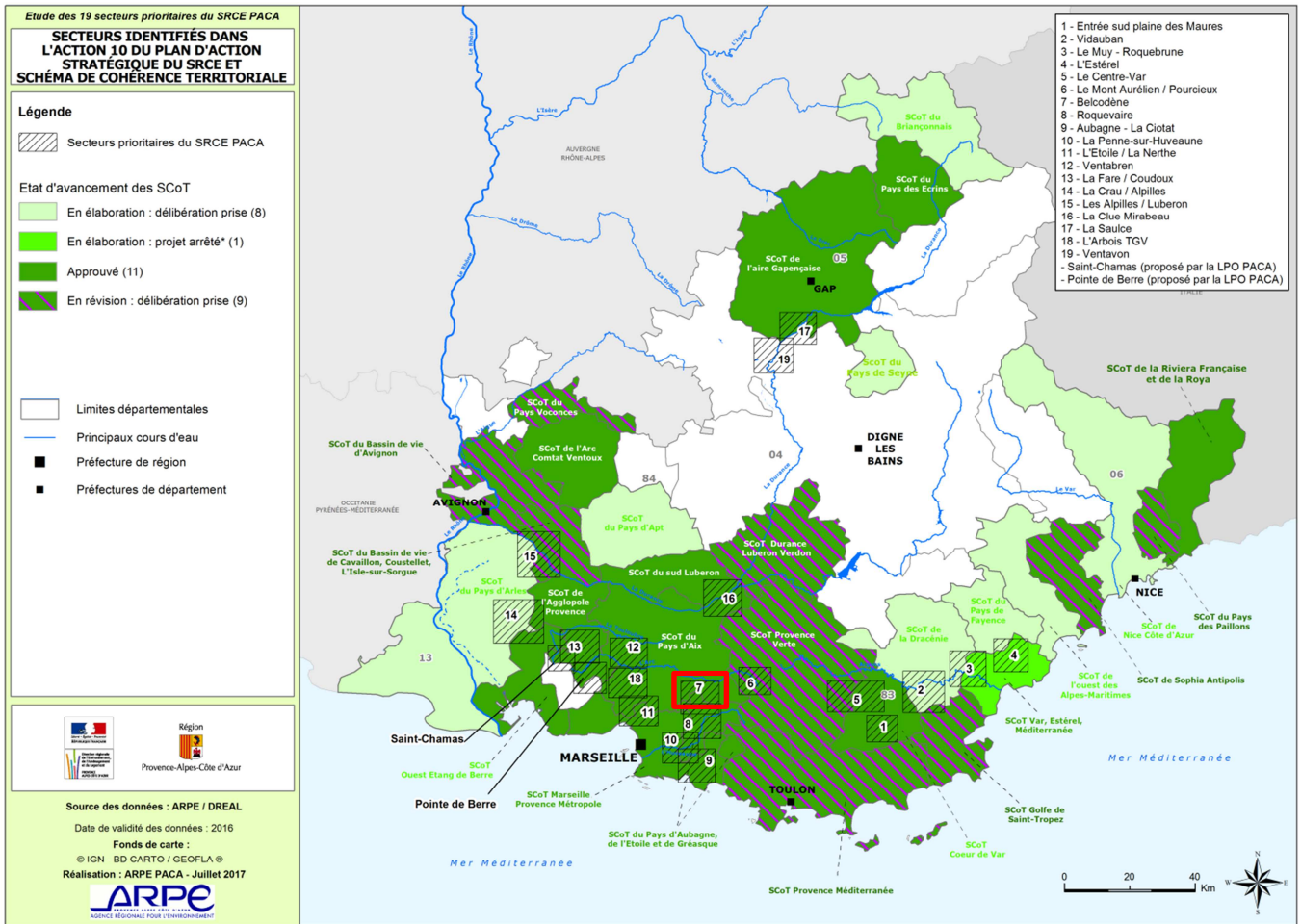
C'est dans cet objectif que l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA) a été missionnée par la Région, en partenariat avec la DREAL, pour réaliser **un état des lieux des enjeux et projets de chacun de ces secteurs, en mobilisant les acteurs de chaque territoire**.

L'étude a suivi les étapes suivantes :

- Identification des structures intervenant sur ces territoires (collectivités, gestionnaires d'infrastructures linéaires, état, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires de milieux aquatiques, structures scientifiques...),
- Etat des lieux des documents de planification (SCoT, chartes de PNR...), des études et diagnostics existants,
- Organisation de réunions multi-partenariales afin de partager les enjeux de continuité écologique sur ces secteurs et recenser les projets en cours ou à venir,
- Réalisation de synthèses cartographiques des enjeux écologiques, projets d'aménagement et actions en faveur des continuités écologiques,
- Porter à connaissance de ces synthèses aux acteurs concernés par chaque territoire et aux services de l'Etat.

Cette démarche permet **d'identifier des priorités d'intervention** et de faire émerger des dynamiques collectives en vue d'améliorer la fonctionnalité écologique de ces territoires.

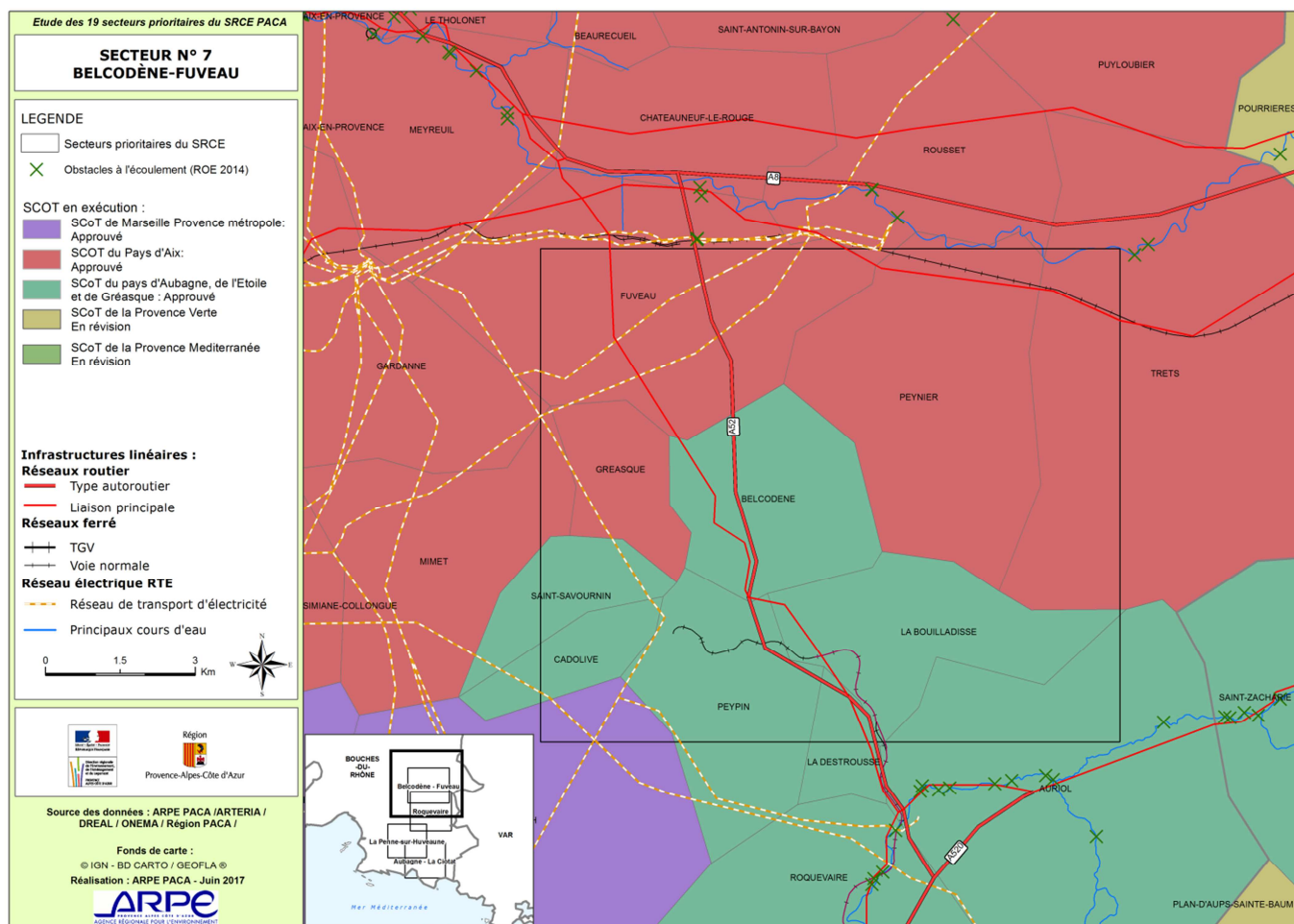
# 1 • LE SECTEUR DE BELCODENE



Le secteur n° 7, centré sur la commune de Belcodène, est situé à l'interface entre le SCoT du Pays d'Aix (approuvé en 2015) et le SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (approuvé en 2013). Il concerne principalement les communes de Fuveau, Gréasque, Belcodène, Peynier, Peypin, La Bouilladisse, La Destrousse, et à la marge Saint-Savournin, Cadolive et Trets.

Il est traversé principalement par l'autoroute A52, la RD 96 qui lui est parallèle, et par quelques lignes très haute tension. A noter la présence de l'A8 et de la D7N le long de la vallée de l'Arc, au nord du secteur.

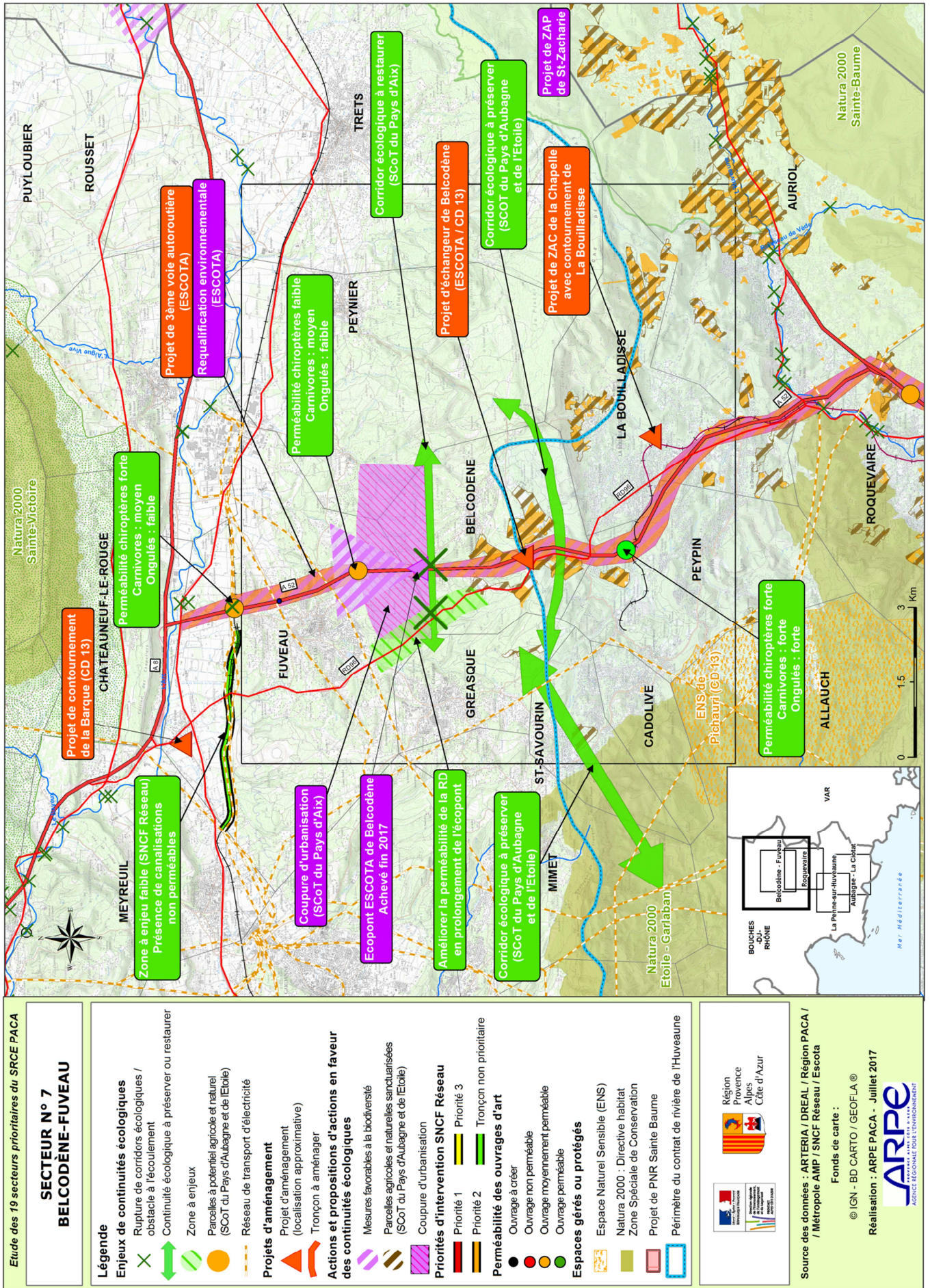
Le secteur n° 7 appartient en partie au bassin-versant de l'Arc (au nord), et au bassin-versant de l'Huveaune (au sud).



## 2 • STRUCTURES CONCERNÉES

| Type de structure                        | Nom                                                                         | Contacts                                                                                                                                |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Porteur de SCoT                          | Métropole Aix-Marseille-Provence                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Laetitia Berthier-Flandin</li> <li>• Marie-Laure DEVULDER</li> <li>• Claire GAUSSET</li> </ul> |
|                                          | Métropole Aix-Marseille-Provence                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marc VERRECCHIA</li> <li>• Marion DILIELLO</li> </ul>                                          |
| Gestionnaire d'espaces naturels          | Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Thierry DARMUZEY</li> <li>• Claire DUTRAY</li> <li>• Perinne ARFAUX</li> </ul>                 |
|                                          | Département des Bouches-du-Rhône<br>Direction de l'environnement            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Didier WILLART</li> <li>• Philippe SUSINI</li> </ul>                                           |
| Gestionnaire de milieux aquatiques       | Syndicat intercommunal du Bassin-versant l'Huveaune • [SIBVH]               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Estelle FLEURY</li> <li>• Roxane ROY</li> </ul>                                                |
|                                          | Syndicat d'aménagement du bassin-versant de l'Arc • [SABA]                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maxime LENNE</li> </ul>                                                                        |
| Gestionnaire d'infrastructures linéaires | Département des Bouches-du-Rhône<br>Direction des Routes                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nicolas PHILIPPE-JANON</li> <li>• Elizabeth DELEUZE-CHIAVASSA</li> </ul>                       |
|                                          | Vinci Autoroutes • [Escota]                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Delphine ORLANDO</li> <li>• Solange ROLDAN</li> <li>• E. MENEROUD</li> </ul>                   |
|                                          | SNCF Réseau                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Julien MAYJONNADE</li> <li>• Sandrine RABASEDA</li> <li>• Marie-Anne MOULIN</li> </ul>         |
|                                          | Réseau de transport d'électricité • [RTE]                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Hubert FELIX</li> <li>• Vanessa OUDART</li> <li>• Patrick ROBERT</li> </ul>               |
| Autres                                   | Ligue pour la protection des oiseaux • [LPO PACA]                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aurélie JOHANNET</li> <li>• Nicolas FUENTO</li> </ul>                                          |

### 3 • CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE



## 4 • ENJEUX & PROJETS<sup>1</sup>

### 4.1 Enjeux écologiques

#### Espaces naturels protégés :

- La majorité du site est située en dehors des espaces protégés ou gérés. Sur le volet milieux aquatiques, l'Arc et l'Huveaune font chacun l'objet d'un contrat de rivière animé respectivement par le SABA et par le SIBVH.
- A noter toutefois, la présence de grands massifs au sud du site ; d'une part, le massif de l'Etoile et du Garlaban, classé Natura 2000 animé par la Métropole Aix Marseille Provence, et d'autre part, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume créé en novembre 2017 dont une partie est couvert par un site Natura 2000 (Directive Habitat et Directive Oiseaux) animé par ce même Parc.
- Un espace naturel sensible (Pichauri) appartenant au Département des Bouches-du-Rhône est également présent sur le massif de l'Etoile et du Garlaban.

#### Milieux aquatiques :

- Un enjeu particulier lié à l'Huveaune et à ses ripisylves est à noter sur ces secteurs. L'Huveaune fait l'objet d'un contrat de rivière prenant en compte le SRCE, signé en 2015 et animé par le Syndicat intercommunal de l'Huveaune (SIBVH). Les enjeux identifiés portent sur :
  - la qualité des eaux et des milieux aquatiques,
  - la restauration des continuités écologiques,
  - la reconquête de la liberté du cours d'eau (en lien avec la compétence GEMAPI),
  - la reconquête des berges par les cheminements doux,
  - le lien avec le Merlançon (affluent de l'Huveaune)

Le contrat vise également à l'acquisition de connaissances sur le fleuve Huveaune et ses affluents, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un plan d'action.

Le SDAGE identifie le Merlançon comme une Masse d'Eau fortement Modifiée, souffrant de nombreuses pressions et donc à restaurer. Les projets sont à définir dans le cadre du Schéma directeur des milieux aquatiques.

- Outre l'Huveaune, le secteur 7 est également concerné par le bassin-versant de l'Arc, dont l'animation du Contrat de rivière est assurée par le Syndicat d'aménagement du bassin-versant de l'Arc (SABA).

#### Continuités écologiques :

- Un corridor écologique « fonctionnel et continu » établissant une liaison inter-SCoT est identifié dans le SCoT du Pays d'Aix au nord de Belcodène. Il correspond au corridor écologique identifié dans le SRCE sur ce secteur.
- Des corridors écologiques fragmentés à restaurer sont identifiés dans le SCoT AEG :
  - Au sud de Belcodène
  - Entre les villages de Cadolive et Saint-Savournin (lien entre massif de l'Etoile - Garlaban et massif forestier de l'est de Gréasque).
- Au nord du site, SNCF Réseau a identifié dans le cadre du diagnostic de la perméabilité de ses ouvrages un secteur « à enjeu » faible au nord de Fuveau. Il n'y a donc pas de priorité à intervenir immédiatement sur la perméabilité de cette ligne.
- L'enjeu de prévoir des espaces réservés en bord de cours d'eau pour la restauration de ses fonctionnalités et continuités écologiques est également indiqué par le SIBVH.

---

<sup>1</sup> cf. Cartographie de synthèse

## 4.2 Projets pouvant avoir un impact sur la biodiversité

### Projets liés à l'autoroute A52 :

- Projet en cour de réalisation d'une 3ème voie autoroutière de l'A52, de l'A8 à Pas de Trets

### Projets liés aux routes départementales :

- CD 13 : projet de déviation de la Barque (au nord du secteur 7)
- CD 13 : Déviation des Roquettes à la Bouilladisse, près du futur lycée. Ce projet est porté par la Métropole, pour permettre l'accès à la ZAC.

### Projets d'aménagement :

- Projet de ZAC de la Chapelle à La Bouilladisse, associé à un projet de contournement du village.

## 4.3 Actions et propositions d'actions relevées en faveur des continuités écologiques

### Au nord de Belcodène, sur le corridor écologique identifié par le SCoT du Pays d'Aix, on relève :

- Un éco-pont réalisé sur l'A52, qui bénéficie d'un suivi (Escota)
- une coupure d'urbanisation d'importance métropolitaine (SCoT du Pays d'Aix)
- un cône de vue paysager à préserver (ScoT du Pays d'Aix)

Il conviendrait de s'intéresser à la préservation à long terme des parcelles naturelles et agricoles situées de part et d'autre de l'autoroute autour de cet éco-pont (incluant la prise en compte dans les PLU de la coupure d'urbanisation identifiée dans le SCoT), ainsi qu'à la perméabilité écologique de la RD96 à hauteur de Gréasque.

### Au sud de Belcodène, à hauteur du corridor identifié dans le SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (SCoT AE) :

- Le SCoT AE identifie, de part et d'autre de l'autoroute A52, des parcelles « agricoles » et « naturelles d'intérêt agricole » à « sanctuariser ». Cette mesure s'impose aux PLU, dans un rapport de compatibilité (non constructibilité).
- Un projet d'échangeur autoroutier au sud de Belcodène, au droit du carrefour entre la RD96 et la RD908, est porté par Escota et le CD 13. Ces travaux seront l'occasion d'améliorer la perméabilité écologique d'un passage inférieur.

### Infrastructures linéaires :

- Projets liés à l'autoroute A52 :
  - Programme de clôtures « Sanglipass » (échappatoires à sangliers) porté par Escota : travaux démarrés
  - Etude de requalification environnementale (eau, acoustique) de l'A52, sur le tronçon allant de l'A8 à Pas-de-Trets préalable à la décision d'engagement par l'Etat.
  - Escota ne pratique pas le zéro phyto mais travaille sur la diminution des pesticides (- 50 % entre 2008 et 2018) et le développement des techniques alternatives. Une cartographie des zones de non traitement a été établie (zones de franchissement de cours d'eau et de captages d'eau potable).
  - Escota développe un partenariat avec le SIBVH pour améliorer la prise en compte des milieux aquatiques dans le cadre de la gestion de ses ouvrages et des opérations à venir.
  - Depuis plusieurs années, la gestion des espaces verts (aires de repos, talus et abords de voies) du réseau ESCOTA fait l'objet d'une démarche rigoureuse visant à limiter les impacts sur l'environnement et à favoriser la préservation de la biodiversité :
    - Gestion différenciée limitant la fauche et laissant une végétation se développer,
    - Méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires (objectif ECOPHYTO de réduction de 50 % de la consommation de pesticides entre 2008 et 2018),
    - Formation des salariés à la biodiversité.





## RESUME

La fonctionnalité de la continuité écologique forestière identifiée à la fois par le SCoT du Pays d'Aix et par le diagnostic du réseau Escota entre Belcodène et Gréasque est en passe d'être améliorée : création d'un éco-pont sur l'A52, coupure d'urbanisation, cône paysager... Pour compléter ces actions, il reste à s'intéresser à la fonctionnalité écologique de la RD96 parallèle à l'A52 à hauteur de Gréasque.

Par ailleurs, le corridor écologique identifié au sud de Belcodène par le SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile bénéficie au titre de l'actuel SCoT d'une sanctuarisation des espaces agricoles et naturels qui le composent de part et d'autre de l'A52. Toutefois, le diagnostic d'Escota ne permet pas de localiser d'ouvrages d'art permettant les déplacements de la faune sur ce corridor.

## ÉTUDES & REFERENCES

- Analyse des enjeux de trame verte liés à l'infrastructure ferroviaire en PACA (SNCF Réseau, 2017)
- Etude et amélioration de la perméabilité transversale des autoroutes Escota – OGE – Janvier 2012
- Charte du projet de PNR de la Sainte-Baume
- Contrat de rivière du bassin-versant de l'Huveaune (2015)
- Schéma de référence de la vallée de l'Huveaune (2015)
- Contrat de rivière de l'Arc
- Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301603 « Chaîne de l'Etoile - Massif du Garlaban »
- Document d'objectifs (DOCOB) site Natura 2000 FR9301606 « Massif de la Sainte Baume ».
- SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (2013)
- SCoT du Pays d'Aix (2015)

**Rédaction** • ARPE PACA • unité Biodiversité & espaces naturels [BEN] • Agnès HENNEQUIN  
a.hennequin@arpe-paca.org • 04.42.90.90.77

Nous remercions les personnes ayant contribué à la rédaction de cette fiche

+++ **arpe-paca.org**

Réalisation ARPE PACA • Unité Information et Communication • Juillet 2017

Réalisation :



Avec le soutien de :



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Partenaire :

